



Parc des Sports Charles Ehrmann  
155 boulevard du Mercantour  
06200 NICE  
Tél. : 04 93 71 86 05  
contact@athle06.org  
www.athle06.fr

## BUREAU EXÉCUTIF

### Notification de décisions du 25 octobre 2024

**Objet : Versement des gratifications aux juges maralpins présents sur les compétitions organisées par ATHLE06 – annulation des décisions du 1<sup>er</sup> octobre 2024**

À la suite de la « Journée des Juges » organisée le samedi 5 octobre 2024, plusieurs juges se sont rapprochés de M. Yves SERRA, Président de la Commission des Officiels Techniques, pour exprimer leur opinion concernant le nouveau mode de versement des gratifications décidé par le Bureau Exécutif d'ATHLE06, tel que précisé dans la notification de décision du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

ATHLE06 a donc décidé de sonder les juges, du 10 au 20 octobre 2024, afin qu'ils se prononcent sur les modalités de versement des gratifications. Trente-six juges ont répondu au sondage, et la majorité (24) s'est exprimée en faveur du maintien de la procédure instaurée lors de la saison 2023-2024, offrant à chaque juge le choix entre :

- Un versement mensuel (entre le 1<sup>er</sup> et le 10 du mois suivant) par virement, effectué directement par ATHLE06.
- Un versement annuel, une fois la saison sportive achevée (entre le 15 septembre et le 15 octobre), par virement ou chèque, effectué par ATHLE06.
- Une renonciation partielle ou totale aux gratifications, sous forme de don à ATHLE06, ouvrant droit à une réduction d'impôt sur le revenu.

Les décisions prises par le Bureau Exécutif dans la notification de décision du 1<sup>er</sup> octobre 2024 sont donc annulées, et le règlement relatif aux gratifications des jurys des compétitions organisées par ATHLE06 restera inchangé.

Le Bureau Exécutif d'ATHLE06

Le 25 octobre 2024